

Le 15 janvier 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le mercredi 15 janvier 2020, à 19 h 30 à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René, messieurs les conseillers Jean Allard, René Doucet, Réjean Labarre, Jean-Claude Guévin et Mario Laplante formant quorum et sous la présidence de monsieur Jean-Guy Doucet, maire.

8 contribuables sont présents à cette séance.

3. Adoption de l'ordre du jour 2020-01-01

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du conseil tenues les 9 et 16 décembre 2019 ainsi que la séance spéciale du 16 décembre 2019
5. Adoption des comptes payés et à payer
6. Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs
7. Approbation de paiement de factures relatives au Règlement d'emprunt numéro 2019-01
8. Renouvellement des assurances 2020 – Groupe Ultima inc.
9. Adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2020
10. Appui aux Journées de la persévérance scolaire 2020
11. Approbation des prévisions budgétaires 2020 de la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc
12. Relevé sanitaire - soumission
13. Période de question
14. Levée de l'assemblée

4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2019 ainsi que les séances spéciales du 16 décembre 2019 2020-01-02

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2019 ainsi que les séances spéciales du 16 décembre 2019 ont été remises à chacun des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu d'approuver et d'adopter les procès-verbaux desdites séances tel que rédigés.

Adoptée

5. Adoption des comptes payés et à payer 2020-01-03

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 3 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 129 605,60 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 4 janvier 2020 totalisant 76 905,39 \$;
- D'approuver la liste des dépenses du *Centre Richard-Lebeau* en date du 31 décembre 2019 totalisant 4 922,25 \$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 31 décembre 2019 totalisant 47 777,96 \$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité;

Adoptée

6. **Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs**
2020-01-04

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 2018-03 décrétant une réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs*;

CONSIDÉRANT les recommandations du *Comité consultatif aux loisirs et à la culture*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'approuver et autoriser, conformément au *Règlement numéro 2018-03*, le paiement, à même la réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs, des sommes suivantes :

NOM	MONTANT	ACTIVITÉ	RAISON
Commission scolaire de La Riveraine	224,20 \$	Noël	Location de salle
Jean Allard	587,03 \$	Noël	DÉJÀ PAYÉ : souper de la guignolée
Les Marchés Tradition	290,66 \$	Noël	Boisson souper de la guignolée
Mikael Boucher	167,62 \$	Noël	Facture accès Électronique (Console)
Mikael Boucher	56,30 \$	Noël	Câble pour activité de Noël
Rosemarie Records	4 024,13 \$	St-Jean	Spectacle St-Jean 2020
Total	5 349,94 \$		

Adoptée

7. **Approbation de paiement de factures relatives au Règlement d'emprunt numéro 2019-01**
2020-01-05

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 2019-04-63 la Municipalité a accepté de procéder à un emprunt temporaire ouvert au montant de 1 100 000 \$ et portant intérêt au taux variable de 3,80 % auprès de la Banque Nationale du Canada, pour défrayer les dépenses relatives au Règlement d'emprunt numéro 2019-01;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit effectuer un paiement de 209 041,75 \$, taxes incluses, à *CR Nouvel-Air 2018 Inc.* pour les travaux d'agrandissement du Centre Richard-Lebeau;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit effectuer un paiement de 1 006,03 \$, taxes incluses, à *Larocque Cournoyer* relatif aux travaux d'agrandissement du Centre Richard-Lebeau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Doucet et unanimement résolu :

- D'autoriser le déboursement d'un montant de 210 047,78 \$, taxes incluses, à même l'emprunt temporaire ouvert de 1 100 000 \$ relativement au Règlement 2019-01 afin d'effectuer le paiement des services rendus.

Adoptée

**8. Renouvellement des assurances 2020 – Groupe Ultima inc.
2020-01-06**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston doit renouveler sa police d'assurance pour l'année 2020, au montant de 82 356 \$ taxes incluses, avec le Groupe Ultima inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu d'autoriser le paiement de 82 356 \$, taxes incluses, au Groupe Ultima inc. pour le renouvellement des assurances 2020 avec une protection en responsabilité civile limitée à 5 000 000 \$.

Adoptée

**9. Adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2020
2020-01-07**

CONSIDÉRANT que la cotisation et l'assurance de l'ADMQ, incluant les taxes, s'élève à 923,43 \$ pour le premier membre et de 896,99 \$ pour un deuxième membre;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'inscrire Madame Galina Papantcheva, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe ainsi que Madame Carmelle L. Dupuis directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière à l'Association pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu de procéder à ladite adhésion, tel que décrit ci-haut, pour la somme totale de 1 820,42 \$, incluant les taxes.

Adoptée

**10. Appui aux Journées de la persévérance scolaire 2020
2020-01-08**

CONSIDÉRANT que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes et moins jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

CONSIDÉRANT que la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT que dans le cadre des éditions centricoises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et moins jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu d'appuyer les Journées de la persévérance scolaire 2020 par cette résolution.

Adoptée

**11. Approbation des prévisions budgétaires 2020 de la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc
2020-01-09**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu les prévisions budgétaires de la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc pour l'année 2020, indiquant des dépenses de 85 850 \$;

CONSIDÉRANT que la contribution de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston pour l'année 2020 est de 7 838 \$ soit 78 \$ de plus que l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'approuver les prévisions budgétaires 2020 de la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc, telles que déposées et d'autoriser le paiement de la contribution 2020 au montant de 7 838 \$.

Adoptée

**12. Relevé sanitaire - soumission
2020-01-10**

CONSIDÉRANT que l'organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC) a présenté une soumission relative aux relevés sanitaires;

CONSIDÉRANT que l'objectif visé consiste en l'élaboration d'un portrait de la situation de conformité des installations septiques sur le territoire de la Municipalité en s'appuyant sur le *Guide technique sur le traitement des eaux usées des résidences isolées*;

CONSIDÉRANT que les secteurs les plus pertinents sont ceux des résidences situées près d'un cours d'eau, nous suggérons, pour la première phase, de faire le Domaine Nicolet, le rang de la Chaussée, rue de la Clairière, rue Venelle, les rangs 10-11-12-13 et la rue Ouellet. Pour compléter la phase I, selon le nombre, nous pourrions aussi faire le rang du Moulin-Rouge et le Domaine Beauchemin pour un nombre approximatif de 100 résidences;

CONSIDÉRANT que la soumission de Copernic est de 59 \$ par résidence plus les frais de rapport et d'impression, on peut estimer l'inventaire à 6155 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que le conseil est favorable à cette démarche dans la mesure où celle-ci contribue à poser des actions concrètes pour préserver l'environnement sur le territoire de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- De mandater l'organisme COPERNIC pour les relevés sanitaires sur le territoire de la Municipalité dont le coût s'élève à 6155 \$, taxes en sus, pour les 100 premières résidences.

Adoptée

13. Période de questions (début : 19 h 40X – fin : 20 h 04)

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

**14. Levée de l'assemblée
2020-01-11**

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 07.

Adoptée

Jean-Guy Doucet, maire

Carmelle L. Dupuis, directrice générale adj.